Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600891-20251216-CMNE2025_091-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 16 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	5
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	9 décembre 2025

Secrétaire de séance	Frédéric THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Virginie GOMBERO donne pouvoir à Jean Louis LE MASLE ; Cédric LECLERC donne pouvoir à Natacha PINHAS ; Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Sylvie JOUBAUD ; Martine LE HAY BOUGLOUAN donne pouvoir à Laurent DANIEL ; Peggy HENRY MAGNIER donne pouvoir à Martine GRANDVALET

2025/091	***Demande de subvention – Travaux au cimetière***

Monsieur le Maire Maire indique qu'il convient de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, pour des travaux de de réfection du mur d'enceinte, d'extension du columbarium et de végétalisation du cimetière.
Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	%
Travaux	60 000 €	100 %
TOTAL	**60 000 €**	**100.00 %**

RECETTES	HT	%
Etat – DETR 2026 27%	16 200	27%
Commune	43 800	73%
TOTAL	**60 000 €**	**100.00 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat
- **CHARGE** le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Jean Louis LE MASLE
Maire

Le secrétaire de séance